

**ATELIER D'INFORMATION DES ADMINISTRATIONS DECONCENTREES DU MINFOF SUR LE
«SUIVI COMMUNAUTAIRE DES FORETS EN TEMPS REEL » (STR)**

ABONG-MBANG DU 24 AU 25 JANVIER 2017

COMMUNIQUE FINAL

L'an deux mille dix-sept et les 24 et 25 du mois de Janvier, s'est tenu dans la salle des conférences de l'hôtel Zurikoi d'Abong Mbang, l'atelier d'information des administrations déconcentrées du MINFOF sur le « suivi communautaire des forêts en temps réel » (STR) sous la supervision du Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut Nyong. Outre l'équipe de FODER, cet atelier a réuni les leaders communautaires des villages où est mis en œuvre le projet RTM, les responsables des services déconcentrés et rattachés du MINFOF des régions de l'Est, du Littoral et du Sud où se déploie actuellement le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE).

Après présentation des exposés sur les thématiques inscrites à l'ordre du jour et les discussions en plénière, les travaux se sont poursuivies en commissions. A cet effet, trois groupes de réflexion ont été mis en place sur les thèmes spécifiques suivants :

- L'établissement d'un cadre de collaboration avec les autorités compétentes ;
- L'accès des OC aux informations et sites d'exploitation ;
- La motivation et la protection des observateurs ;
- La démocratisation du système (accès à l'application à tous les citoyens et à la gestion des autres ressources naturelles).

Au terme des travaux, les participants ont formulé un ensemble de recommandations relatives aux thèmes spécifiques cités supra pour un meilleur fonctionnement du STR :

- 1- L'établissement d'un cadre de collaboration avec les autorités compétentes :
 - Formaliser un cadre de collaboration avec l'administration centrale par un Memorandum of Understanding (MoU) ;
 - Alerter les CPCFC, DDFOF, DRFOF et CBRC par tous les moyens de communication possibles (appels téléphoniques, sms, mail, whatsapp, etc...) ;
 - Envoyer à l'administration les alertes filtrées ;
 - Mettre l'application à la disposition de tous les intervenants : CPCFC, DDFOF, DRFOF et CBRC ;
 - Créer une plateforme d'échange d'informations entre acteurs ;
 - Actualiser permanemment le fichier des agents qui reçoivent les alertes.
- 2- L'accès aux informations et sites d'exploitation :
 - A travers le médiateur social de la société forestière et les comités paysans forêts (CPF) (pour ce qui concerne les titres forestiers) ;
 - A travers les chefs de villages, membres des communautés, CPF (pour ce qui est des forêts du domaine national)
 - A travers la disponibilité du Sommier des infractions pour le retour des informations ;

- A travers les avis au public de ventes aux enchères des produits saisis ;
 - A travers les échanges de correspondances.
- 3- La motivation et la protection des observateurs ;
- La préservation de l'anonymat du dénonciateur ;
 - La citoyenneté de l'acte de dénonciation ;
 - Le retour des informations à la suite des dénonciations.
- 4- La démocratisation du système (accès à l'application à tous les citoyens et à la gestion des autres ressources naturelles) :
- Utilisation de l'application également dans la lutte anti-braconnage ;
 - Elaboration et signature d'un mémorandum d'entente avec le MINFOF central.

Fait à Abong-Mbang, le 25/01/2017